

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE MATANE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 6 mai 2013 à 19h00, à la salle du conseil municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

SONT PRÉSENTS

M. le maire

Yvan Imbeault
Francine Gagné
Johanne Thibeault
Marcel Gauthier
Garnier Marquis
Benoît Marquis
Wilbrod Gagné

MM. les conseillers

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière

Annick Hudon

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par M. le maire Yvan Imbeault.

Résolution #2013-65

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Johanne Thibeault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour :

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation du procès-verbal ;
- 4) Présentation des comptes;
- 5) Engagement de crédit (dépenses);
- 6) Résolution appuie projet du Comité de développement pour amélioration des installations communautaires;
- 7) Dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2012;
- 8) Résolution pour avoir une étude sur les terres agricoles de Saint-Adelme;

- 9) Demande d'aide financière au MAMROT dans le cadre d'une réflexion stratégique visant le renforcement collectif;
- 10) Cueillette de deux matières résiduelle pour la propriété de Monsieur Savard et Monsieur Bellavance à facturer à Sainte-Félicité 256.00\$ chacun;
- 11) Frais de déneigement pour Monsieur Bellavance et Monsieur Savard 486.91\$/chaque;
- 12) Gravier hivernal (2 567\$);
- 13) Nivelage des chemins avec un entrepreneur (6953\$);
- 14) Fauchage des accotements (500\$);
- 15) Mine seleine sel de déglçage (besoin 20 tonnes métriques 3 555\$);
- 16) Le Ministère des Transports a versé une compensation de 59 492\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;
- 17) Autorisation –destruction d'archives municipales selon le calendrier de conservation;
- 18) Vacance à Annick Hudon ;
- 19) Vacance à Jérôme Marquis;
- 20) Vacance à Richard Rousseau;
- 21) Avis de motion;
- 22) Décompte définitif lot 2;
- 23) Ponceau 6e rang Est et 7e rang Est;
- 24) Appel d'offres cueillette des matières;
- 25) Appel d'offres regroupé pour l'achat des bornes sèches;
- 26) Remplacement pour vidange des fosses septiques;
- 27) Demande d'appui à une étude du comité HUMA sur assurance-emploi;
- 28) Varia a) Achat du 255, rue Principale;
- 29) Période de questions;
- 30) Ajournement de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

RÉSOLUTION #2013-66

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 AVRIL 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2013 qui leur a été transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

RÉSOLUTION #2013-67

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par le conseiller Benoit Marquis, et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de soixante-dix-neuf milles trois cents trois et quatre-vingt-dix cents (79 303.90\$) et les salaires payés au montant de huit milles trois cents dix-huit et dix-huit cents (8 318.18\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de quatre-vingt-sept mille six cents vingt-deux et huit cents (87 622.08\$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 5135 à 5164..

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Annick Hudon, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION#2013-68

APPUI PROJET DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT POUR AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS COMMUNAUTAIRES

CONSIDÉRANT QUE, le Comité de Développement ont fait la demande d'un pacte rural;

CONSIDÉRANT QUE, le projet consiste à installer une porte-jardin en arrière du Centre Récréatif;

CONSIDÉRANT QUE, le Comité de Développement veulent acquérir un système de son et un écran (toile portative);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Wilbrod Gagné et résolu d'appuyer ce projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

RÉSOLUTION#2013-69

RÉSOLUTION POUR AVOIR UNE ÉTUDE SUR LES TERRES AGRICOLES DE SAINT-ADELME

CONSIDÉRANT QUE, la Municipalité de Saint-Adelme aimerait avoir un portrait de l'état de l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE, la phase un serait de relevé les sols, l'occupation du sol, les types et qualité du paysage, l'agroclimat, l'inventaire des installations d'élevage inexploitées, inventaire des

terres agricoles non exploitées, accessibilité des terres agricoles non exploitées et la protection des ressources sol et eau;

CONSIDÉRANT QUE, dans la première phase la démarche va se situer aux niveaux cartographique et statistique d'une part;

CONSIDÉRANT QUE, d'autre part, il faudra des visites de terrain pour valider certaines données;

CONSIDÉRANT QUE, cette démarche a pour but de s'appuyer sur des données réelles, afin promouvoir la relève pour les terres agricoles;

CONSIDÉRANT QUE, ceci a pour but également, d'occuper dynamiquement le territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Garnier Marquis de demander l'appui financier des autres municipalités, afin de se regrouper pour demander à la MRC de la Matanie une étude sur l'état de l'agriculture dans les municipalités un portrait agricole.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2013-70

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MAMROT DANS LE CADRE D'UNE RÉFLEXION STRATÉGIQUE VISANT LE RENFORCEMENT COLLECTIF

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil de la MRC de La Matanie ont amorcé à l'automne 2012 une réflexion stratégique sur l'avenir du territoire et des municipalités selon les éléments suivants :

- Les compétences municipales;
- L'état des infrastructures et équipements;
- L'offre de services;
- L'état des finances municipales;
- La situation des ressources humaines dans les municipalités;
- La gouvernance avec notamment le recrutement des élu(e)s;
- La vision d'avenir pour le territoire de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE cette réflexion doit également interpeller l'ensemble des élu(e)s, le personnel des municipalités et la population du territoire de la MRC, en lien avec les enjeux suivants :

- La capacité financière limitée face à l'augmentation des coûts et aux sources de revenus limités;
- La capacité d'assumer les responsabilités dévolues aux municipalités et l'offre de services;
- Le maintien de la qualité et assurer le renouvellement des équipements et des infrastructures;
- Les ressources humaines;
- La promotion de la relève municipale particulièrement pour les élections de novembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE la réflexion doit tenir compte de plusieurs paramètres sociaux économiques et de différents scénarios visant une analyse pour le renforcement collectif et l'occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT QU'il serait important pour les municipalités et pour la MRC de La Matanie, dans le cadre de leurs démarches de réflexions, de pouvoir s'appuyer sur des données financières, des statistiques et des scénarios et qu'à ces fins, le support du MAMROT pourrait s'avérer fort utile;

CONSIDÉRANT QUE la réalité du territoire de la MRC de La Matanie et les défis à relever en terme : d'occupation du territoire, de valorisation de la fonction d'élu municipale, de ressources humaines, d'offres de services, de responsabilités, d'infrastructures et d'équipements, sont similaires à ceux de plusieurs MRC à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la démarche exploratoire qui serait initiée sur le territoire de la MRC de La Matanie, avec la participation et le support du MAMROT pourrait être un projet pilote intéressant et un nouveau modèle exportable;

CONSIDÉRANT QUE la démarche ne devant pas forcément viser des actions immédiates pourrait susciter davantage la réflexion de la collectivité et le cheminement vers des scénarios visant la consolidation des communautés et des institutions locales, le renforcement collectif et l'occupation dynamique du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier et résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Adelme est d'avis qu'il y a lieu de collaborer et de s'engager à la démarche de réflexion et à une étude visant le renforcement collectif, la consolidation des communautés et institutions locales, la complémentarité rurale/urbaine et l'occupation dynamique du territoire;

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Adelme considère que l'aide financière du MAMROT est requise pour le financement d'un mandat à un consultant permettant ainsi de pouvoir s'appuyer sur des données financières, des statistiques et des scénarios préliminaires qui pourront guider les conseils municipaux dans leurs décisions;

QUE le Conseil municipal mandate la MRC de La Matanie pour faire la démarche auprès du MAMROT pour l'obtention du support et de l'aide financière du MAMROT à ces fins;

QUE copie de la résolution soit également transmise à monsieur Pascal Bérubé, député et ministre responsable de la région.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

RÉSOLUTION#2013-71

CUEILLETTE DE DEUX MATIÈRES RÉSIDUELLE POUR LA PROPRIÉTÉ DE MONSIEUR SAVARD ET MONSIEUR BELLAVANCE À FACTURER À SAINTE-FÉLICITÉ 256/CHACUN

Il est proposé par le conseillère Johanne Thibeault de facturer à la municipalité de Sainte-Félicité 256\$ chacun pour le service de cueillette des matières.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2013-72

**FRAIS DE DÉNEIGEMENT POUR MONSIEUR BELLAVANCE ET MONSIEUR SAVARD
477.36\$/CHAQUE**

Il est proposé par le conseiller Wilbrod Gagné de facturer à la municipalité de Sainte-Félicité 486.91\$/chaque pour le service de déneigement à Monsieur Bellavance et Monsieur Savard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2013-73

GRAVIER HIVERNALE

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibeault, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande de soumissions par voie d'invitation écrite, à Excavation Émilien Simard, Les Entreprises Saint-Raymond et Pavage des Monts, pour le gravier hivernal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2013-74

NIVELAGE DES CHEMINS AVEC ENTREPRENEUR

Il est proposé par le conseiller Garnier Marquis, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande de soumissions par voie d'invitation écrite, à Excavation Émilien Simard et Jasmin&Régis Imbeault pour le service de nivelage pour les chemins municipaux, dans le cadre des travaux de voirie d'été 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2013-75

FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS

Il est proposé par la conseillère Francine Gagné, et résolu :

D'autoriser l'inspecteur municipal à octroyer le fauchage des accotements à Madame Reine Lebreux tout en respectant le budget de 500\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2013-76

SEL DE DÉGLAÇAGE

Il est proposé par la conseiller Benoit Marquis d'acheter 20 tonnes métriques de sel de déglacage. La directrice générale mentionne que l'achat se fait par soumission regroupée. C'est pour cette raison qu'on ne peut pas savoir le prix de la tonne métrique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2013-77

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 59 492\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de la conseillère Johanne Thibeault et résolu que la municipalité de Saint-Adelme informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2013-78

AUTORISATION-DESTRUCTION D'ARCHIVES MUNICIPALE SELON LE CALENDRIER DE CONSERVATION

CONSIDÉRANT QUE, les revenus, comptes à recevoir le délai est 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE, le rôle de perception le délai est de 8 ans;

CONSIDÉRANT QUE, comptes de taxes et reçus émis le délai est de 3 ans;

CONSIDÉRANT QUE, comptes fournisseurs, dépenses le délai est de 5 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Garnier Marquis, et résolu :

D'autoriser la destruction par déchiquetage des archives municipales faisant l'objet de la liste ci-haut mentionnée, et ce, selon le calendrier de conservation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2013-79
VACANCE À MME ANNICK HUDON

Il est proposé par le conseiller Garnier Marquis d'autoriser les vacances de Mme Annick Hudon du 21 juillet 2013 au 10 août 2013 et 21-27 mai et 10-17-25 juin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2013-80
VACANCE M. JÉRÔME MARQUIS

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibeault d'autoriser les vacances de M. Jérôme Marquis du 1^{er} septembre au 7 septembre 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2013-81
VACANCE M. RICHARD ROUSSEAU

Il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier d'autoriser les vacances de M. Richard Rousseau du 28 juillet au 3 août 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

Un avis de motion est donné par la conseillère Johanne Thibeault qu'à une prochaine séance du conseil il y aura adoption d'un règlement d'emprunt 2013-04 décrétant une dépense en immobilisation de 50 000\$.

RÉSOLUTION#2013-82
DÉCOMPTE DÉFINITIVE LOT 2

CONSIDÉRANT QUE, le décompte progressif inclut le résumé de l'ensemble du projet, ainsi que le résumé et le bordereau détaillé;

CONSIDÉRANT QU' il inclut également la remise de 10% de la retenue contractuelle applicable aux présents travaux, puisque la réception définitive est déjà prononcée;

CONSIDÉRANT QUE, la firme BPR Groupe conseil recommande la libération de la retenue contractuelle également pour la compagnie « **H₂O Innovation** », alors que cette dernière n'a toujours pas finalisé leurs déficiences à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE, la firme BPR Groupe conseil recommande d'accepter le décompte progressif et de conserver les sommes dues à la compagnie « **H₂O Innovation** » jusqu'à ce que leurs déficiences soient finalisées entièrement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé le conseiller Wilbrod Gagné et résolu que les montants à payer à l'entrepreneur, en l'occurrence « **La Compagnie Wilfrid Allen inc.** », la somme de 12 572.77\$ (incluant les taxes), et de préparer un paiement conjoint à « **La Compagnie Wilfrid**

Allen inc. » et à la compagnie « **H₂O Innovatoin** » pour la somme **4 945.32\$**, mais de le conserver jusqu'à ce que les déficiences concernant la compagnie « **H₂O Innovation** » soient complétées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2013-83

PONCEAU 6E RANG EST ET PONCEAU 7E RANG EST

CONSIDÉRANT QUE, que le ponceau du 7e rang Est doit être restauré au complet;

CONSIDÉRANT QU'il est requis d'installer un ponceau pour l'écoulement de l'eau dans le 6e rang Est;

CONSIDÉRANT QUE, le Conseil désire mettre ces travaux admissibles dans le programme de la taxes d'accises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Wilbrod Gagné et résolu d'insérer lesdits travaux dans le programme de la taxes d'accises.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2013-84

APPEL D'OFFRE CUEILLETTE DES MATIÈRES

CONSIDÉRANT QUE, le contrat vient à échéance le 31 juillet 2013 pour la collecte, transport, traitement et disposition des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Wilbrod Gagné et résolu de faire paraître en appel d'offres public pour la collecte, transport, traitement et disposition des matières résiduelles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2013-85

MANDAT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME POUR L'ACHAT DE BORNES SÈCHES ET POUR L'INSTALLATION DE BORNES SÈCHES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adelme propose aux municipalités participantes au Service régional incendie de la MRC de La Matanie de préparer, en son nom intéressé, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé pour l'achat de bornes sèches et l'installation de ceux-ci;

ATTENDU QUE l' article *14.3 du Code municipal* :

- Obtenir du matériel, des matériaux ou des services;
- Contracter des assurances;
- Exécuter des travaux;
- Demander des soumissions pour l'adjudication de contrats.

ATTENDU QUE les Municipalités désirent participer à cet achat regroupé pour se procurer les bornes sèches nécessaires pour le schéma de couverture de risque incendie et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par la Municipalité de Saint-Adelme;

PROPOSÉ PAR le conseiller Garnier Marquis

ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récépissé au long;

QUE les Municipalités confirment, comme la loi le permette, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par la Municipalité de Saint-Adelme;

QUE pour adhérer à l'achat regroupé, les Municipalités devront faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet, et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public;

QUE les Municipalités confient, à la Municipalité de Saint-Adelme, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé pour se procurer des bornes sèches nécessaires au schéma de couverture incendie.

QUE si la municipalité de Saint-Adelme adjudge un contrat, les Municipalités participantes s'engagent à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à la Municipalité de Saint-Adelme de préparer son document d'appel d'offres, les Municipalités s'engagent à fournir les quantités dont elles auront besoin;

QUE les Municipalités reconnaissent que la Municipalité de Saint-Adelme facturera, les municipalités, des frais de gestion, correspondant aux coûts réels de frais de gestion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2013-86

DÉSIGNATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 240-2010 T 241-2010 RELATIFS À LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour la résolution numéro 371-06-10 désignant les personnes responsables de l'application des règlements numéro 240-2010 et 241-2010 relatifs à la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées du territoire de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement numéro 240-2010 concernant l'obligation de procéder à la vidange périodique des fosses septiques des résidences isolées du territoire de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement numéro 240-2010 concernant l'obligation de procéder à la vidange périodique des fosses septiques des résidences isolées sur le territoire de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement numéro 241-2010 concernant les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'application de la compétence de la MRC en matière de vidange, de transport et de disposition des boues de fosses septiques;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 371-06-10 qui désigne madame Manon Perreault, conseillère en environnement et cours d'eau, inspectrice responsable de l'application des règlements numéro 240-2010 et 241-2010 et monsieur Olivier Banville, directeur du Service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC, comme inspecteur en remplacement de madame Perreault advenant que celle-ci ne puisse agir;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner des adjoints à l'inspecteur pour chaque municipalité assujettie aux règlements numéro 240-2010- et 241-2010 ainsi que leur remplaçant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Johanne Thibeault et résolu que les personnes figurant sur la liste ci-dessus soient nommées comme adjoint à l'inspecteur :

Monsieur Jérôme Marquis, employé municipal ou son remplaçant Monsieur Richard Rousseau;

QUE les services soient fournis par le personnel de la municipalité de Saint-Adelme selon les dispositions prévues aux règlements numéro 240-2010 et 241-2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2013-87

DEMANDE D'APPUI À UNE ÉTUDE DU COMITÉ HUMA SUR L'ASSURANCE-EMPLOI

CONSIDÉRANT la réforme de l'assurance-emploi mise en application par le gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT que les modifications apportées à l'assurance-emploi dans le cadre de cette réforme auront des répercussions sur un grand nombre d'industries et de travailleurs au Canada;

CONSIDÉRANT que des membres du *Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées* demandent depuis un an qu'une étude sur les changements apportés à l'assurance-emploi soit faite;

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Saint-Adelme demande aux membres du *Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées* d'appuyer la motion qui sera présentée par des membres de ce même comité et dont le texte sera le suivant :

Que le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées entreprenne une étude, dans toutes les régions du Canada, sur les changements au système d'assurance-emploi et leurs répercussions sur les industries et les travailleurs qui sont directement affectés et que cette étude débute dans les plus brefs délais.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2013-88
ACHAT DU 255, RUE PRINCIPALE

Il est proposé par le conseiller Wilbrod Gagné et résolu d'acheter l'immeuble sis au 255, rue Principale pour les frais du contrat notarié et les taxes scolaires, monsieur le maire est autorisé a signé pour procéder à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION#2013-89

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibeault, et résolu :

D'AJOURNER la séance le 14 mai 2013 à 19h. Et la séance est levée à 20h03.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

Je, Yvan Imbeault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yvan Imbeault, maire

Annick Hudon d.g. et sec.-très.

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI AJOURNEMENT 2013

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE MATANE

Lors de la reprise de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Adelme tenue au 138, rue Principale, le lundi 6 mai 2013 à 19h, reprise le 14 mai 2013 à 19h à laquelle étaient présents :

Madame Francine Gagné, conseillère au siège n°1
Madame Johanne Thibeault, conseillère au siège n°2
Monsieur Marcel Gauthier, conseiller au siège n°3
Monsieur Wilbrod Gagné, conseiller au siège n°6

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière

Annick Hudon

Était absent : Monsieur Yvan Imbeault, maire;
Monsieur Benoit Marquis, conseiller au siège n°5

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par Monsieur Garnier Marquis maire suppléant.

Résolution #2013-90

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2012

Madame Annick Hudon, directrice générale et secrétaire-trésorière procède au dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier et résolu d'accepter le dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION#2013-91

Il est 19h15 et il est proposé par la conseillère Johanne Thibeault et résolu de lever la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

Je, Yvan Imbeault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yvan Imbeault, maire

Annick Hudon d.g. et sec.-très.

